

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 13 avril 2023 à 20 h 30
Salle du conseil – mairie

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents :

- Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe,
- Gérald CARTEYRADE, conseiller municipal,
- Loïc GELÉ, conseiller municipal,
- Alain KAMINSKI, conseiller municipal,
- Laurent NOIROT, conseiller municipal,
- René PRADET, 2^{ème} adjoint,
- Serge TILLOLES, conseiller municipal,
- André VERGÉ, Maire,
- Joël VIGNES, conseiller municipal.

Excusée :

- Sandrine JULIE (procuration à Alain KAMINSKI).

Secrétaire de séance : Véronique CAPRON.

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif 2022,
2. Compte de gestion 2022,
3. Affectation du résultat,
4. Taux imposition 2023,
5. Budget primitif 2023,
6. Subventions attribuées,
7. Demande M. ANTHIAN concernant la parcelle B 578,
8. Dossier pompes de relevage,
9. Questions diverses.

* _ * _ *

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Mme Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe au Maire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame CAPRON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur André VERGÉ, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17 015.67		222 489.76		239 505.43
Opérations exercice	263 547.42	175 000.82	248 174.79	296 818.18	511 722.21	471 819.00
Total	263 547.42	192 016.49	248 174.79	519 307.94	511 722.21	711 324.43
Résultat de clôture	71 530.93			271 133.15		199 602.22
Restes à réaliser	66 004.00	67 900.00			66 004.00	67 900.00
Total cumulé	137 534.93	67 900.00		271 133.15	66 004.00	267 502.22
Résultat définitif	69 634.93			271 133.15		201 498.22

- **VOTE** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION RÉSULTAT

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal DÉCIDE des affectations suivantes :

Inscriptions au budget 2023

Total à inscrire au compte 001 en dépenses	:	- 71 530.93 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	:	69 634.93 €
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)		
Total à inscrire au compte 002 en recettes	:	201 498.22 €

TAUX IMPOSITION 2023

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de voter pour 2023 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.54% (24.69%+10.85%),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.73%,
- Taxe habitation : 3.00%.

BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	360 976.00 €	360 976.00 €
- Fonctionnement	482 701.00 €	482 701.00 €
Total	843 677.00 €	843 677.00 €

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations et organismes. Celles-ci seront versées sur demande écrite des associations :

Associations	Prévisions 2022	Associations	Prévisions 2022
ADMR	100,00 €	Les Rubies	50,00 €
AFSEP	50,00 €	Ligue contre le cancer	100,00 €
Amicale Sapeurs-pompiers	100,00 €	Office national des anciens combattants	50,00 €
Association Brigade Savate boxe française	50,00 €	Restaurant du cœur	50,00 €
Association Lieutenant de Louveterie	50,00 €	Sauveteurs secouristes Vallées des Gaves	100,00 €
Association musique ancienne	150,00 €		
Association Octobre rose	100,00 €	Secours Populaire Vallées des Gaves	100,00 €
Association sportive Lycée Argelès-Gazost	100,00 €		
Autisme Pyrénées	50,00 €	Ski Toy	90,00 €
Banque alimentaire	50,00 €	Société de Chasse	150,00 €
Basket Club Lavedan	100,00 €	Société de musique du Lavedan	30,00 €
Comité des fêtes	600,00 €	Société Études des 7 Vallées	50,00 €
Cyclo Club d'Azun	50,00 €	Téléthon	100,00 €
École d'Arcizans-Avant / St Savin	300,00 €	Tennis Club du Sailhet	50,00 €
Football Club Vallées des Gaves	150,00 €	USA Rugby	150,00 €
France Alzheimer	100,00 €	Divers	730,00 €
Fréquence Luz	50,00 €		
Recyclerie La mine des Gaves	50,00 €	TOTAL	4 000,00 €

DEMANDE M. ANTHIAN CONCERNANT LA PARCELLE B 578

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur ANTHIAN, propriétaire de la parcelle section B n° 578,

nous sollicite pour créer l'accès à cette parcelle en utilisant le mur communal. Il sera donc responsable de l'entretien de ce dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** la demande de Monsieur ANTHIAN. L'équipe municipale viendra marquer les points de limite entre le communal et le privé. Monsieur ANTHIAN devra réaliser une clôture béton à cet endroit et les frais d'actes seront à sa charge.

DOSSIER POMPES DE RELEVAGE

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'une station de relevage pour son assainissement.

Les pompes présentent des dysfonctionnements, nous avons sollicité une entreprise spécialisée dans le domaine qui a analysé le système global.

L'entreprise a confirmé que les pompes étaient défectueuses et que la meilleure solution était le remplacement de celles-ci.

Le devis s'élève à 4 531.06 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès du conseil départemental pour le remplacement des pompes de relevage.